

Monnaie : Canada Dollar

Services de base**Système de classification du courrier (Conv., art. 17.4; Règl., art. 17-101)**

1	Basé sur la vitesse de traitement des envois (Règl., art. 17-101.2):	Non
1.1	Envois prioritaires et non prioritaires peuvent peser jusqu'à 5 kilogrammes. Admis ou non:	Non
2	Basé sur le contenu des envois:	Oui
2.1	Lettres et petits paquets, pesant jusqu'à 5 kilogrammes (Règl., art. 17-103.2.1. Admis ou non à l'expédition et à la réception:	Non
2.2	Imprimés, pesant jusqu'à 5 kilogrammes (Règl., art. 17-103.2.2). Admis ou non à l'expédition, l'admission à la réception étant obligatoire:	Non
3	Classification des envois de la poste aux lettres selon leur format: (Conv., art. 17, art. 17-102.2).	Oui

Services supplémentaires facultatifs**4 Envois avec valeur déclarée (Conv., art. 18.2.1; Règl., 18-001.1)**

4.1	Admis ou non à l'expédition et à la réception:	Non
4.2	Admis ou non à la réception seulement:	Non
4.3	Déclaration de valeur. Limite maximale	
4.3.1	voie de surface:	N/A SDR
4.3.2	voie aérienne:	N/A SDR
4.3.3	Étiquettes . Emploi de l'étiquette CN 06 ou de deux étiquettes (CN 04 et étiquette rose «Valeur déclarée»):	-
4.4	Bureaux participant au service:	-
4.5	Services utilisés:	
4.5.1	services aériens (code IATA des compagnies aériennes):	n/a
4.5.2	services maritimes (nom des compagnies de navigation):	n/a
4.6	Bureau d'échange auquel le double du procès-verbal CN 24 doit être adressé (Règl., art.17-138.11):	
	Nom du bureau: n/a	
	Code du bureau:	
	Adresse :	
	Tél :	
	Fax :	
	E-mail 1 :	
	E-mail 2:	

5 Envois contre remboursement (Conv., art. 18.2.2 Règl. arts. 18-002.1, 18-002.2)

5.1	Admis ou non à l'expédition et à la réception:	Non
5.2	Admis ou non à la réception seulement:	Non
5.3	Montant en DTS du tarif appliqué en sus des taxes postales applicables aux envois contre remboursement	
5.3.1	envois ordinaires:	SDR

5.3.2	envois recommandés:	SDR
5.3.3	envois avec valeur déclarée:	SDR
5.4	Perception des taxes pour les envois contre remboursement	
5.4.1	perçues sur l'expéditeur de l'envoi:	Non
5.4.2	perçues sur le destinataire de l'envoi:	Non
5.4.3	Appliquez-vous une taxe spéciale pour la distribution des envois contre remboursement dans les pays de destination?	Non
5.4.4	Dans l'affirmative quel est le montant de cette taxe ?	SDR
5.4.5	Exigez-vous que les envois avec valeur déclarée soient scellés ?	Non
6	Envois exprès (Conv., art. 18.2.3, 18-102)	
6.1	Admis ou non (expédition et réception):	Non
6.2	Limités aux envois prioritaires:	Non
6.3	Remise par exprès de l'envoi lui-même ou d'un avis d'arrivée lorsqu'il s'agit d'un envoi avec valeur déclarée:	-
6.4	Autre information éventuelle	considered under bilateral arrangements through PRIME Expres
7	Remise en main propre (Conv., art. 18.2.4, 18-103)	
7.1	Admise à la réception pour les envois recommandés et les envois avec valeur déclarée : (si admis selon la question 4)	Non
7.2	Admise à la réception <u>seulement</u> si les envois recommandés et les envois avec valeur déclarée sont accompagnés d'un avis de réception :	Non
7.3	Mention à apporter sur les envois à destination de votre administration :	n/a
8	Envois francs de taxes et de droits (Conv., art. 18.2.5; Règl., art. 18-004)	
8.1	Envois ordinaires, recommandés et envois avec valeur déclarée. Admis ou non:	Non
8.2	Envois recommandés et envois avec valeur déclarée seulement. Admis ou non:	Non
8.3	Service de retour des marchandises	Oui
9	Service de correspondance commerciale-réponse international (CCRI)	
9.1	Correspondance commerciale-réponse internationale (CCRI) (Conv., art.18.3.1; Règl., art. 18-104)	Oui
9.2	Assuré sur la base de réciprocité (Règl., Conv. 18.3.1, Règl., 18-104.2.3)	Oui
9.3	Envois dont le poids est compris entre 50 grammes et 2 kilogrammes sur une base de réciprocité (Règl., art. 18-104.3.3)	Non
9.4	Si le poids est supérieur à 50 grammes et inférieur à 2 kilogrammes, veuillez préciser la limite supérieure de poids	g
9.5	Envois exclus du service de CCRI dont le contenu est autre que ce qui est spécifié dans l'article 18 de la Convention (Conv., art. 18; Règl., art. 18-104.3.4)	Non
9.5.1	Dans l'affirmative, veuillez préciser:	
9.6	Toute autre extension du service à convenir bilatéralement (Règl., art. 18-104.3.5)?	Non
10	Coupons-réponse internationaux (Conv., art. 18.3.2; Règl., art. 18-108 and 18-106.1). Vendus ou non (Règl., art. RL 146.1):	Oui
11	Matières radioactives (Conv., art. 19.3; Règl., arts. 19.3.3)	

11.1	Admises ou non à l'expédition et à la réception:	Non
11.2	Admises ou non à la réception seulement:	Non
12	Demandes de retrait, de modification ou de correction d'adresse (Conv., art. 5; Règl., art. 19-210.5.4)	
12.1	Admises ou non:	Non
12.2	Bureau auquel les demandes doivent être transmises:(Règl., art. RL 152.3.4) Nom du bureau: n/a Code du bureau: Adresse : Tél : Fax : E-mail 1 : E-mail 2 :	
13	Echantillons exemptés, prélevés sur des malades (humains ou animaux) (Conv., art.19-003.2.3;Règl., arts. 19-004)	
13.1	Admises ou non à l'expédition et à la réception:	Non
13.2	Admises ou non à la réception seulement:	Non
14	Matières infectieuses de catégorie B (n°ONU 3373) (Conv., art.19-003.2.1; Règl., arts. 19-001.1.2, 19-003.2.2, 19-003.2.6)	
14.1	Admises ou non à l'expédition et à la réception:	Non
14.2	Admises ou non à la réception seulement:	Non
15	Envois pour les aveugles (Règl., art. 17-107.5)	
15.1	Enregistrements sonores expédiés par un aveugle à un destinataire quelconque. Admis ou non comme envois pour les aveugles:	Oui
15.2	Enregistrements sonores adressés à un aveugle par un expéditeur quelconque. Admis ou non comme envois pour les aveugles:	Non
16	Objets passibles de taxes différentes réunis en un seul envoi (Règl., art. 15-101.4). Autorisée ou non:	Non

Autres renseignements

17	Petits paquets dépassant 500 g (Conv., art. 15; Règl., art. 15-102.1). Montant en DTS de la taxe de remise en régime intérieur qui serait applicable en régime international:	N/A SDR
18	Envois recommandés. Responsabilité (Conv., art. 22.2)	
18.1	Admise ou non en cas de force majeure (Règl., art. 22-001.2):	Non
18.2	Equivalent de l'indemnité de 30 DTS par envoi (Règl., art. 22-001.2.1.1):	53.7 CAD
18.3	Equivalent de l'indemnité pour chaque sac M – maximum 150 DTS (Règl., art. 22-001.2.1.1):	N/A

19	Envois avec valeur déclarée. Responsabilité (Conv., art. 18.2)	
19.1	Admise ou non en cas de force majeure (Règl., art. 22-001.2):	Non
19.2	Admise ou non à bord des navires ou des avions utilisés par les administrations (Règl., art. 25-004.4):	Non
20	Rémunération des envois de la poste aux lettres non distribuables retournés	
20.1	Perception de la rémunération prévue à l'article 30-122.2 et 3 du Règlement de la Convention	Oui
20.2	Indiquez l'année à partir de laquelle la rémunération prévue sous 20.1 s'appliquera (veuillez noter qu'il faut répondre aux questions 20.1 et 20.2 au plus tard le 31 octobre de l'année précédant celle à partir de laquelle ces taux s'appliquent)	2022
21	Envois recommandés sous enveloppe close contenant les objets mentionnés à l'article (Conv., art.19.6). Admis ou non:	Non
22	Modalités d'affranchissement (Règl., arts. 06-001)	
22.1	Envois affranchis au moyen d'empreintes à la presse d'imprimerie ou par un autre procédé d'impression ou de timbrage. Admis ou non:	Oui
22.2	Mention adoptée pour indiquer que l'affranchissement a été payé:	Postage paid / Port Payé
22.3	L'affranchissement peut-il être représenté par une mention indiquant que la totalité de l'affranchissement a été payée, par exemple «Taxe perçue»? Admis ou non:	Oui
22.4	Si oui, indiquer la (les) mention(s) adoptée(s):	Postage paid / Port Payé
23	Emploi présumé frauduleux de timbres-poste, etc. (Règl., art. 06-004)	
23.1	La législation intérieure permet-elle la procédure prescrite:	Oui
23.2	Bureau auquel les avis sur un emploi présumé frauduleux doivent être transmis:	
	Nom du bureau: General Manager, Corporate Security	
	Code du bureau:	
	Adresse : 2701 Riverside Drive Suite N1153 Ottawa ON K1A 0B1	
	Tél :	
	Fax : (+1) 613 734 4036	
	E-mail 1 :	
	E-mail 2:	
24	Envois recommandés (Règl., arts. 17-121 and 18-101)	
24.1	Remplacement de l'étiquette réglementaire CN 04 par une étiquette encadrée où seule la lettre «R» est imprimée:	Non
24.2	Remplacement par un timbre ou par une bande:	Non
24.3	Listes spéciales CN 33. Toujours exigées ou non:	Oui
24.4	Inscription globale. Acceptée ou non:	Non
24.5	Inscription globale dans tous les cas:	Non
24.6	Inscription globale uniquement dans le cadre d'un accord bilatéral:	Non
25	Modalités de remise aux destinataires des envois recommandés et des envois avec valeur déclarée (Règl., arts. 18-001, 18-101)	
25.1	Remise contre signature du destinataire ou d'un mandataire dûment autorisé	

25.1.1	envois recommandés:	Oui
25.1.2	" Cette section n'est plus valide "	
25.1.3	envois avec valeur déclarée:	Non
25.2	Remise contre signature d'un mandataire de fait (membre de la famille du destinataire, portier d'hôtel, concierge, etc.)	
25.2.1	envois recommandés:	Oui
25.2.2	" Cette section n'est plus valide "	
25.2.3	envois avec valeur déclarée:	Non
25.3	Nombre de tentatives de distribution pour les envois recommandés et les envois avec valeur déclarée	
25.3.1	Envois recommandés	1
25.3.2	" Cette section n'est plus valide "	
25.3.3	Envois avec valeur déclarée	N/A
25.4	Délai de garde des envois recommandés et des envois avec valeur déclarée après la remise d'un avis de passage en cas d'échec de plusieurs tentatives de distribution	
25.4.1	Envois recommandés	15 business Jour(s) - Mois
25.4.2	" Cette section n'est plus valide "	
25.4.3	Envois avec valeur déclarée	N/A Jour(s) - Mois
26	" Cette section n'est plus valide "	
27	Avis de réception (formule CN 07) (Règl., art. 18-003)	
27.1	signé par le destinataire (ou son représentant):	Oui
27.2	signé par l'agent du bureau de destination:	Oui
28	Envois de la poste aux lettres gardés en instance ou adressés poste restante (Règl., art. 19-104.5.3). Délai de garde:	15 business Jour(s) - Mois
29	Réclamations (Règl., art. 21-001 and art. 21-002.1.5). Bureaux auxquels doivent être transmises les réclamations relatives (formule CN 08) (Règl., art. RL 154.2.5):	
29.1	aux envois ordinaires: Nom du bureau: Canada Post Customer Claims Services Nom du bureau: Canada Post Customer Claims Services Code du bureau: Code du bureau: Adresse : 2701 Riverside Drive Suite C0170 Adresse : 2701 Riverside Drive Suite C0083 OTTAWA ON K1A 0B1 OTTAWA ON K1A 0B1 Tél: +1 855 817-7873 Tél: +1 855 817-7873 Fax: +1 866 935-0512 Fax: +1 866 935-0512 E-mail 1: cancn08@canadapost.ca E-mail 1: cancn08@canadapost.ca E-mail 2:	
29.2	aux envois recommandés et envois avec valeur déclarée:	
29.3	aux envois contre remboursement:	

Nom du bureau: n/a

Code du bureau:

Adresse :

Tél :

Fax :

E-mail 1 :

E-mail 2:

29.4 Formule CN 08 électronique (Règl., art. 21-002). Acceptée ou non: Oui

30 Envois soumis au contrôle douanier (Règl., art. 20-001)

30.1 Nombre de déclarations en douane CN 23 exigées lorsque la valeur du contenu excède 300 DTS: 1

30.2 Langues dans lesquelles les indications de l'étiquette CN 22 ou des déclarations en douane CN 23 peuvent être rédigées: Anglais ou Français

30.3 Sacs M (Règl., art. 20-001.2.9)

30.3.1 L'étiquette-adresse des sacs spéciaux d'imprimés doit être revêtue d'une étiquette CN 22:

30.3.1.1 dans tous les cas (les envois devant être soumis ou non au contrôle douanier): Oui

30.3.1.2 seulement quand les envois doivent être soumis au contrôle douanier: Non

30.3.2 La déclaration en douane CN 23 éventuellement requise ainsi que les autres papiers d'accompagnement doivent être fixés:

30.3.2.1 à l'extérieur du sac: Oui

30.3.2.2 sur l'un des envois contenus dans le sac: Non

31 Récipients vides (Règl., art. 17-139)

31.1 Bureau d'échange chargé de recevoir les récipients vides dans les relations à longue distance:

Nom du bureau: Montreal / CAYMQA / YUL; Toronto / CAYTOA / YYZ; Vancouver / CAYVRA / YVR

Code du bureau:

Adresse :

Tél :

Fax :

E-mail 1 :

E-mail 2:

31.2 Valeur moyenne en DTS des récipients utilisés par les bureaux d'échange (Règl., art. 17-139 and 17-144.9): 7 SDR

32 Une liste des adresses électroniques des personnes de contact pour les formules de comptes et les bulletins de vérification est temporairement tenue à jour et publiée en dehors des recueils. Veuillez vous référer à la circulaire n° 75/2020 du Bureau international de l'UPU. La personne de contact au Bureau international de l'UPU pour la mise à jour de cette liste est : jean-marc.coeffic@upu.int.

CN 43,

Nom du bureau: Address to Relevant Exchange Office (see 33 below)

Adresse :

Tél :

Fax :

E-mail 1 :

E-mail 2:

32 Une liste des adresses électroniques des personnes de contact pour les formules de comptes et les bulletins de vérification est temporairement tenue à jour et publiée en dehors des recueils. Veuillez vous référer à la circulaire n° 75/2020 du Bureau international de l'UPU. La personne de contact au Bureau international de l'UPU pour la mise à jour de cette liste est : jean-marc.coeffic@upu.int.

CN 54, CN 54bis, CN 56, CN 57, CN 58, CN 61, CN 62, CN 63, CN 64

Nom du bureau: International Accounting & Settlement

Adresse : Manager International Accounts
Canada Post
2701 Riverside Drive N0270b
Ottawa ON K1A 0B1

Tél :

Fax : (+1) 613 734 6243

E-mail 1 : DANA.MAROTTA@CANADAPOST.CA

E-mail 2: YUN_DONG.CHE@CANADAPOST.CA

33 Bureau(x) d'échange chargé(s) du traitement de la poste aux lettres (Règl., art. 17-114.4):

Nom du bureau: Montreal Exchange Office (CAYMQA)

Code du bureau:

Adresse : 555 rue McArthur, Room 1525
MONTREAL, QC H4T 1T8

Tél :

Fax : (+1) 514 342 3869

E-mail 1 : MTLBV06@canadapost.ca

E-mail 2:

33 Bureau(x) d'échange chargé(s) du traitement de la poste aux lettres (Règl., art. 17-114.4):

Nom du bureau: Toronto A - Exchange Office (CAYTOA)

Code du bureau:

Adresse : 4567 Dixie Road
Mississauga ON L4W 1T0

Tél :

Fax : (+1) 905 206 6107

E-mail 1 : Torbv03@canadapost.ca

E-mail 2:

33 Bureau(x) d'échange chargé(s) du traitement de la poste aux lettres (Règl., art. 17-114.4):

Nom du bureau: Vancouver - PCC (Vancouver Pacific Processing Centre (CAYVRA))
 Code du bureau: CAYVRA
 Adresse : 5940 Ferguson Road
 Richmond BC V7B 0B1
 Tél :
 Fax : (+1) 604 276 5521
 E-mail 1 : vanbv05.vanbv05@canadapost.ca
 E-mail 2:

33 Bureau(x) d'échange chargé(s) du traitement de la poste aux lettres (Règl., art. 17-114.4):

Nom du bureau:
 Code du bureau:
 Adresse :
 Tél :
 Fax :
 E-mail 1 :
 E-mail 2:

Courrier acheminé par voie maritime**34 Dépêches de surface de la poste aux lettres**

- 34.1 Nom du (des) port(s) d'arrivée: Montreal, Toronto, Vancouver
- 34.2 Nom et adresse du bureau d'échange de destination auquel envoyer par avance les bordereaux de livraison CN 37:
- Nom du bureau: Refer to 33 for addresses
 Code du bureau:
 Adresse :
 Tél :
 Fax :
 E-mail 1 :
 E-mail 2:

35 Dépêches de surface des colis postaux (Voir Recueil des colis postaux)**Service à la clientèle**

- 36 Système de suivi en ligne fournis Non**

Jours férié nationaux

- 37.1 Jours fériés nationaux disponibles sur le recueil des colis postaux
https://parcel.upu.org/Published%20Documents/Parcel_Compendium_CA_CAA_FR.pdf
- 37.2 Recueil poste aux lettres
<https://parcel.upu.org>

Normes de distribution**38 Voir les annexes.****Autres renseignements****39 Courrier avion**

- 39.1 Les frais dus au titre du transport aérien des dépêches-avion en transit entre deux aéroports de votre pays sont-ils fixés sous forme d'un prix unitaire? -
- 39.2 Sous réserve de l'accord des administrations qui reçoivent ces dépêches dans les aéroports de leur pays, votre administration expédie-t-elle par avion, avec priorité réduite, des dépêches de courrier de surface (S.A.L.)? Voir également le tableau D - Indications concernant le service S.A.L. publié dans la CN68 : <http://www.upu.int/fr/activites/transport/publications.html> Non
- 39.3 Si oui, est-il perçu des surtaxes aériennes réduites pour le courrier S.A.L.? -
- 39.4 En tant qu'administration d'expédition, avez-vous opté pour l'inscription individuelle de chaque sac sur le bordereau CN 38 ou CN 41? Oui
- 39.5 Moyennant accord préalable, autorisez-vous les administrations à utiliser vos sacs-avion pour la formation des dépêches qui vous sont destinées? Oui
- 39.6 Pour les sacs de courrier S.A.L., est-il fait usage d'étiquettes CN 35 portant en caractères apparents la mention «S.A.L. Surface par avion», au lieu des étiquettes CN 36? -

Recueil de la poste aux lettres en ligne - Annexes**CA - Canada****Canada Post Corporation****CAA****Normes de distribution - Lettre-avion**

Nom du BE Montreal

Code CTCl CAYMQA

Téléphone (+)

Fax (+(1) 514)3423869

Horaires de fonctionnement Lun à ven - 07:00 - 23:00, Sam 07:00 - 15:00, Dim fermé.

De l'aéroport de destination au destinataire

Arrivée à l'aéroport		Jours de distribution par zone					
Jour	Heures	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6
Lun	00:00 - 17:00	Mer	Jeu	Ven	Mar+1	Jeu+1	---
Lun	17:01 - 23:59	Jeu	Ven	Lun	Mer+1	Ven+1	---
Mar	00:00 - 17:00	Jeu	Ven	Lun	Mer+1	Ven+1	---
Mar	17:01 - 23:59	Ven	Lun+1	Mar+1	Jeu+1	Lun+1	---
Mer	00:00 - 17:00	Ven	Lun+1	Mar+1	Jeu+1	Lun+1	---
Mer	17:01 - 23:59	Lun	Mar+1	Mer+1	Ven+1	Mar+1	---
Jeu	00:00 - 17:00	Lun	Mar+1	Mer+1	Ven+1	Mar+1	---
Jeu	17:01 - 23:59	Mar	Mer+1	Jeu+1	Lun+2	Mer+2	---

Ven	00:00 - 17:00	Mar	Mer+1	Jeu+1	Lun+2	Mer+2	---
Ven	17:01 - 23:59	Mer	Jeu	Ven	Mar+1	Jeu+1	---
Sam	00:00 - 23:59	Mer	Jeu	Ven	Mar+1	Jeu+1	---
Dim	00:00 - 23:59	Mer	Jeu	Ven	Mar+1	Jeu+1	---

Définition des zones

Zone 1:

Codes postaux	Villes
H1A-H9Z, J0L, J0N, J3E-J3N, J3V-J5C, J5R, J5Y-J6A, J6J-J6K, J6R, J6V-J7R, J7V-J7W	

Zone 2:

Codes postaux	Villes
G0A-G9X, J0A-J0K, J0P-J3B, J3P-J3T, J5J-J5M, J5T-J5X, J6E, J6N, J6S-J6T, J7T, J7X-K0A, K1A-K4R, K7C, K7S, L0A-L0J, L0N-L0P, L1A-L1Z, L3P-L3T, L3X-L4L, L4P, L4S-L7K, L9E, L9L, L9N-L9R, L9T-L9W, M1B-M9W	

Zone 3:

Codes postaux	Villes
A0A-A0N, A0R-E9H, H0M, K0B-K0M, K6A-K7A, K7G-K7R, K7V-K9V, L0K-L0M, L0R-L0S, L2A-L3M, L3V, L4M-L4N, L4R, L7L-L9C, L9G-L9K, L9M, L9S, L9Y - L9Z, N0A-S0N, S2V-T0M, T1A-V0S, V0V, V0X-V9Z, X1A, Y1A	

Zone 4:

Codes postaux	Villes
J0M	

Zone 5:

Codes postaux	Villes
A0P, S0P, T0P-T0V, V0T, V0W, X0A-X0G, Y0A-Y0B	

Zone 6:

Codes postaux	Villes

Arrivée au bureau d'échange:

Temps de dédouanement:

Canada's C.T.T. in Montreal is 21:00; items received after are subject to an extra 24 hours for delivery. The service includes Customs clearance to assess duties and taxes if cleared within commitment (24 hours). If item is held by Customs, assume time of return by Customs to be the arrival time/date.

Au Canada, le C.T.T. à Montréal est à 21h00; les articles reçus après cette date sont soumis à un supplément de 24 heures pour la livraison. Le service comprend le dédouanement pour évaluer les droits de taxes (24 heures). Si l'article est maintenu aux douanes, le retour se fera par les douanes arrivée / heure / date.

Envois passibles de droits de douane:

Envois non passibles de droits de douane:

Observations:

Recueil de la poste aux lettres en ligne - Annexes

CA - Canada

Canada Post Corporation

CAA

Normes de distribution - Lettre-avion

Nom du BE Toronto A Exchange Office
 Code CTCl CAYTOA
 Téléphone (+)
 Fax (+(1) 905)2066107
 Horaires de fonctionnement Lun à sam - 07:30 - 23:30, Dim fermé.

De l'aéroport de destination au destinataire

Arrivée à l'aéroport		Jours de distribution par zone					
Jour	Heures	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6
Lun	00:00 - 17:00	Mer	Jeu	Ven	Mar+1	Jeu+1	---
Lun	17:01 - 23:59	Jeu	Ven	Lun	Mer+1	Ven+1	---
Mar	00:00 - 17:00	Jeu	Ven	Lun	Mer+1	Ven+1	---
Mar	17:01 - 23:59	Ven	Lun+1	Mar+1	Jeu+1	Lun+1	---
Mer	00:00 - 17:00	Ven	Lun+1	Mar+1	Jeu+1	Lun+1	---
Mer	17:01 - 23:59	Lun	Mar+1	Mer+1	Ven+1	Mar+1	---
Jeu	00:00 - 17:00	Lun	Mar+1	Mer+1	Ven+1	Mar+1	---
Jeu	17:01 - 23:59	Mar	Mer+1	Jeu+1	Lun+2	Mer+2	---
Ven	00:00 - 17:00	Mar	Mer+1	Jeu+1	Lun+2	Mer+2	---
Ven	17:01 - 23:59	Mer	Jeu	Ven	Mar+1	Jeu+1	---
Sam	00:00 - 23:59	Mer	Jeu	Ven	Mar+1	Jeu+1	---
Dim	00:00 - 23:59	Mer	Jeu	Ven	Mar+1	Jeu+1	---

Définition des zones

Zone 1:

Codes postaux	Villes
L0A-L0J, L0N-L0P, L1A-L1Z, L3P-L3T, L3X-L4L, L4P, L4S-L7K, L9E, L9L, L9N-L9R, L9T-L9W, M1B-M9W	

Zone 2:

Codes postaux	Villes
H0M-H9X, J0L, J0N, J0X, J3E-J3N, J3V-J5C, J5R, J5Y-J6A, J6J-J6K, J6R, J6V-J7R, J7V-J7W, J8L-J9B, J9H-J9J, K0A-K9V, LK-L0M, L0R-L0S, L2A-L3M, L3V, L4M-L4N, L4R, L7L-L9C, L9G-L9K, L9M, L9S, L9Y-L9Z, N0A-P0K, P1A-P9N	

Zone 3:

Codes postaux	Villes

A0A-A0N, A0R-G9X, J0A-J0K, J0P-J0W, J0Y-J3B, J3P-J3T, J5J-J5M, J5T-J5X, J6E, J6N, J6S-J6T, J7T, J7X-J8H, J9E, J9L-J9Z, R0A-S0N, S2V-T0M, T1A-V0S, V0V, V0X-V9Z, X1A, Y1A.

Zone 4:

Codes postaux	Villes
N/A	

Zone 5:

Codes postaux	Villes
A0P, J0M, T0P-T0V, V0T, V0W, X0A-X0G, Y0A-Y0B	

Zone 6:

Codes postaux	Villes

Arrivée au bureau d'échange:

Temps de dédouanement:

Canada's C.T.T. in Toronto is 21:00; items received after are subject to an extra 24 hours for delivery. The service includes Customs clearance to assess duties and taxes if cleared within commitment (24 hours). If item is held by Customs, assume time of return by Customs to be the arrival time/date.

Envois possibles de droits de douane:

Envois non possibles de droits de douane:

Observations:

Recueil de la poste aux lettres en ligne - Annexes

CA - Canada

Canada Post Corporation

CAA

Normes de distribution - Lettre-avion

Nom du BE Vancouver - Pacific Processing Centre
 Code CTCl CAYVRA
 Téléphone (+)
 Fax (+1) 604)2765521
 Horaires de fonctionnement Lun à ven et dim - 08:00 - 24:00, Sam fermé.

De l'aéroport de destination au destinataire

Arrivée à l'aéroport		Jours de distribution par zone					
Jour	Heures	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6
Lun	00:00 - 17:00	Mer	Jeu	Ven	Mar+1	Jeu+1	---
Lun	17:01 - 23:59	Jeu	Ven	Lun	Mer+1	Ven+1	---
Mar	00:00 - 17:00	Jeu	Ven	Lun	Mer+1	Ven+1	---
Mar	17:01 - 23:59	Ven	Lun+1	Mar+1	Jeu+1	Lun+1	---
Mer	00:00 - 17:00	Ven	Lun+1	Mar+1	Jeu+1	Lun+1	---
Mer	17:01 - 23:59	Lun	Mar+1	Mer+1	Ven+1	Mar+1	---
Jeu	00:00 - 17:00	Lun	Mar+1	Mer+1	Ven+1	Mar+1	---
Jeu	17:01 - 23:59	Mar	Mer+1	Jeu+1	Lun+2	Mer+2	---
Ven	00:00 - 17:00	Mar	Mer+1	Jeu+1	Lun+2	Mer+2	---
Ven	17:01 - 23:59	Mer	Jeu	Ven	Mar+1	Jeu+1	---
Sam	00:00 - 23:59	Mer	Jeu	Ven	Mar+1	Jeu+1	---
Dim	00:00 - 23:59	Mer	Jeu	Ven	Mar+1	Jeu+1	---

Définition des zones

Zone 1:

Codes postaux	Villes
V1M, V2P-V4S, V4W-V7Y	

Zone 2:

Codes postaux	Villes
S9V, T0A-T0M, T1A-T1W, T4A-T9X	

Zone 3:

Codes postaux	Villes
A0A-A0N, A0R-J0L, J0N-S0N, S2V-S9H, S9X, T0P, V0A-V0S, V0V, V0X-V9Z, X1A, Y1A	

Zone 4:

Codes postaux	Villes
N/A	

Zone 5:

Codes postaux	Villes
A0P, J0M, S0P, S0P, T0V, V0T, V0W, X0A-X0G, Y0A-Y0B	

Zone 6:

Codes postaux	Villes

Arrivée au bureau d'échange:

Temps de dédouanement:

Canada's C.T.T. in Vancouver is 21:00; items received after are subject to an extra 24 hours for delivery. The service includes Customs clearance to assess duties and taxes if cleared within commitment (24 hours). If item is held by Customs, assume time of return by Customs to be the arrival time/date.

Envois passibles de droits de douane:

Envois non passibles de droits de douane:

Observations:

Recueil de la poste aux lettres en ligne - Annexes

CA - Canada

Canada Post Corporation

CAA

Normes de distribution - Lettre-avion

Nom du BE Calgary Exchange Office - (for US bilateral agreements only)

Code CTCl CAYYCA

Téléphone (+)

Fax (+)

Horaires de fonctionnement Lundi - vendredi: shift #3: 16:00 -24:00 and shift #1 et Mardi - Samedi shift #2 06:00 14:00, Fermé le dimanche.

De l'aéroport de destination au destinataire

Arrivée à l'aéroport		Jours de distribution par zone					
Jour	Heures	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6
Lun	00:00 - 17:00	Mer	Jeu	Ven	Mar+1	Jeu+1	---
Lun	17:01 - 23:59	Jeu	Ven	Lun	Mer+1	Ven+1	---
Mar	00:00 - 17:00	Jeu	Ven	Lun	Mer+1	Ven+1	---
Mar	17:01 - 23:59	Ven	Lun+1	Mar+1	Jeu+1	Lun+1	---
Mer	00:00 - 17:00	Ven	Lun+1	Mar+1	Jeu+1	Lun+1	---
Mer	17:01 - 23:59	Lun	Mar+1	Mer+1	Ven+1	Mar+1	---
Jeu	00:00 - 17:00	Lun	Mar+1	Mer+1	Ven+1	Mar+1	---
Jeu	17:01 - 23:59	Mar	Mer+1	Jeu+1	Lun+2	Mer+2	---
Ven	00:00 - 17:00	Mar	Mer+1	Jeu+1	Lun+2	Mer+2	---
Ven	17:01 - 23:59	Mer	Jeu	Ven	Mar+1	Jeu+1	---
Sam	00:00 - 23:59	Mer	Jeu	Ven	Mar+1	Jeu+1	---
Dim	00:00 - 23:59	Mer	Jeu	Ven	Mar+1	Jeu+1	---

Définition des zones

Zone 1:

Codes postaux	Villes
T1X-T3Z	

Zone 2:

Codes postaux	Villes
S9V, T0A-T0M, T1A-T1W, T4A-T9X	

Zone 3:

Codes postaux	Villes
A0A-A0N, A0R-J0L, J0N-S0N, S2V-S9H, S9X, T0P, V0A-V0S, V0V, V0X-V9Z, X1A, Y1A	

Zone 4:

Codes postaux	Villes
N/A	

Zone 5:

Codes postaux	Villes
A0P, J0M, S0P, T0V, V0T, V0W, X0A-X0G, Y0A-Y0B	

Zone 6:

Codes postaux	Villes

Arrivée au bureau d'échange:

Temps de dédouanement:

Canada's C.T.T. in Calgary is 21:00; items received after are subject to an extra 24 hours for delivery. The service includes Customs clearance to assess duties and taxes if cleared within commitment (24 hours). If item is held by Customs, assume time of return by Customs to be the arrival time/date.

Envois passibles de droits de douane:

Envois non passibles de droits de douane:

Observations: